

La déchetterie de Bosc-le-Hard

[674 Rue Jeanne la Lorraine, 76850 Bosc-le-Hard](https://www.bosc-le-hard.fr/674-Rue-Jeanne-la-Lorraine-76850-Bosc-le-Hard)



Horaires d'ouverture	
du 2/05 au 31/10 le lundi et le mercredi de 14h à 17h le vendredi de 14h à 18h le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h Fermée le mardi, jeudi, dimanche et jours fériés	du 2/10 au 30/04 le lundi et le mercredi de 14h à 17h le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h Fermée le mardi, jeudi, vendredi, dimanche et jours fériés

Les types de déchets acceptés :

a) déchets ménagers des particuliers :

- déchets de jardin (tontes de gazon, tailles de haie),
- gravats, résidus issus du bricolage,
- objets encombrants complexes incinérables,
- ferrailles et autres métaux non ferreux,
- huiles minérales usagées (huiles de vidange),
- papiers et cartons d'emballage,
- verre, papier et emballages,
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- déchets de bois (fenêtres, meubles (peints et vernis), palettes, planches,...),
- DMS (batteries, peintures solvants, produits phytosanitaires de jardins pour les particuliers),
- Ampoules basse énergie et tubes fluo

b) déchets des professionnels :

- tous déchets similaires aux déchets ménagers visés ci avant, aux tarifs et modalités de paiement fixés par la Communauté de Communes.
- sont exclus pour les professionnels les pneus, les DEEE, et les DMS.

c) déchets refusés pour les particuliers et les professionnels

Ne sont pas acceptés sur la déchetterie les déchets suivants :

- les ordures ménagères,
- les déchets d'activité de soins et les produits pharmaceutiques,
- les carburants, pièces et carcasses automobiles,
- les déchets explosifs ou présentant un risque pour la sécurité des personnes,
- tout dépôt de matière pouvant de par sa nature provoquer une combustion,
- les déchets d'animaux,
- les vêtements récupérables,
- les déchets industriels,
- les déchets contenant de l'amiante.

Conditions d'accès :

L'accès est subordonné au respect des conditions suivantes :

- accès libre pendant les heures d'ouverture pour la collecte sélective du verre, du papier et des emballages,
- présentation au gardien de cartes d'accès à la déchetterie, délivrées par la mairie du domicile de l'utilisateur contre présentation d'un justificatif de domicile,
- nature des déchets conforme à l'article 3,
- véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes,
- volume maximum autorisé de 2 m³ par voyage,
- accès gratuit pour les particuliers dotés de cartes d'accès dans la limite de 15 m³ par an (excepté les déchets verts) et 10 m³ par an pour les déchets verts. Au-delà les accès seront facturés au tarif en vigueur.
- accès payant (au tarif fixé par la Communauté de Communes) pour les particuliers non dotés de cartes d'accès et pour les artisans, commerçants. Ce prix est affiché de façon à être visible par les usagers.

Les cartes annuelles d'accès aux déchetteries seront distribuées dans les mairies.

Des conteneurs à verre, à papiers et à emballages sont à disposition des à proximité de la déchetterie.